



Le 21 mars 2020,

Monsieur Le Directeur Académique,

La France traverse une des plus grandes crises sanitaires de son histoire moderne. Tous les efforts de la Nation doivent d'abord et avant tout être consacrés, dans le respect des droits, à la lutte contre la pandémie, à la protection de la santé de tous les personnels, au soutien et au renforcement des services publics de la santé en particulier mais aussi de l'ensemble des services publics qui jouent un rôle essentiel dans cette période.

Pour nos organisations syndicales, l'urgence est d'abord sanitaire et non scolaire. C'est ainsi que nous considérons que la tenue d'instances ne peut pas être une priorité des services de l'Éducation Nationale, de surcroît dans les conditions très particulières de visioconférence, qui ne garantissent aucunement la possibilité pour les représentants-es du personnel de défendre les situations des écoles et de leurs collègues.

En conséquence, nos organisations vous demandent expressément un moratoire sur toutes les opérations de carte scolaire jusqu'à la fin de cette crise sanitaire. Nous estimons indispensable une révision du calendrier initial et des conditions d'appréciation de la rentrée 2020.

En revanche nous vous demandons la tenue d'un CHSCT extraordinaire avec la crise sanitaire comme seul ordre du jour.

Veillez acceptez, Monsieur le Directeur Académique nos salutations respectueuses.

La CGT Educ'Action 53, la FNEC-FP FO 53 et la FSU 53